



délégués des clubs de la FSSS,
membres d'honneur et invités

Ittigen, le 25 janvier 2024

67. Assemblée ordinaire des délégués FSSS 2024

INVITATION

Chers Délégués,
Chers Membres d'honneur,
Madame, Monsieur,

Au nom de la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques, je vous invite volontiers à assister à l'**Assemblée ordinaire des Délégués le samedi 13 avril 2024**, à Ittigen/BE.

L'Assemblée commencera à **12h00** à la **Maison des sports, Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen, salle « Stadion »**.

Ordre du jour

1. **Accueil par le Président Central**
2. **Election des scrutateurs**
3. **Composition de l'Assemblée / nombres des voix présentes**
4. **Approbation de l'ordre du jour**
5. **Approbation du procès-verbal de l'AD ordinaire du 25 mars 2023**
6. **Acceptation des rapports annuels :**
 - a) Président Central
 - b) Représentant des membres individuels
 - c) Office Central
7. **Prise de connaissance des rapports annuels des commissions de :**
 - a) communication
 - b) photo-vidéo
 - c) plongée
 - d) environnement
 - e) sports
8. **Rapports Trésorier Central et bureau de révision**
9. **Approbation des comptes annuels 2023**
10. **Décharge au Comité Central**
11. **Élections et réélections**
 - Président Central
 - Trésorier Central
 - CCG DRS / CCG ROM / CCG TI
12. **Perspectives des régions pour 2024**
13. **Approbation du budget 2024**
14. **Approbation des montants de cotisations de l'année 2025**
15. **Formulation de la charte sur la base de la mission/vision/stratégie/valeurs**
16. **Motions**
17. **Remerciements / Départs / Hommages aux sportifs**
18. **Définitions des lieux des prochaines AD**
19. **Divers et clôture de l'AD 2024**



Tous les délégués sont priés de bien vouloir prendre note des points suivants :

Accès à l'AD et droit aux cartes de vote

Seuls des membres FSSS et les invités ont le droit d'accès à l'AD.

- 1) Les Délégués des clubs recevront les cartes de vote seulement en présentant leur carte membre FSSS valide et personnelle.
- 2) Les invités ont accès à l'AD selon la liste des invités de la FSSS.

Délégation du droit de vote

Un club ayant le droit de vote peut se faire représenter à l'AD par un autre délégué de club ayant le droit de vote.

Un délégué de club avec droit de vote ne peut toutefois représenter qu'un seul autre club à l'AD.

Inscription / Excuses / procuration

Tous les délégués sont priés d'envoyer leurs excuses / procuration au secrétariat.

Celui-ci transmettra la liste des excuses et des procurations au Comité central.

Tous les délégués sont priés de s'inscrire ou de se désinscrire via ce lien : [Inscription/désinscription AD 2024](#)

La procuration pour la délégation du droit de vote doit être envoyée au secrétariat par courrier ou par courriel à admin@susv.ch.

Le secrétariat transmettra la liste des excusés et les procurations au Comité central.

Le bulletin d'information n° 72 pour la 67^{ème} AD ordinaire FSSS 2024 sera disponible et téléchargeable sur notre site internet www.fsss.ch dès le 4 mars 2024.

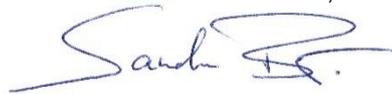
Les documents relatifs à l'AD FSSS 2024 pourront être retirés le 13 avril 2024, de 11h00 à 11h30, à la réception de la salle "Stadion", Haus des Sports, Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen/BE.

Programme

Prélever documents pour l'AD	11h00 - 11h30
Début de l'Assemblée :	12h00

Nous sommes ravis d'inviter toutes les personnes présentes à un apéro riche après la partie officielle de l'AD.

Meilleures salutations,



Sandra Büchi
Présidente Central FSSS